

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingt-huitième session
Genève, 7 – 9 juillet 2014

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA VINGT-HUITIÈME SESSION

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents qui sont établis, ou qui doivent l'être, pour la vingt-huitième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité" ou "IGC") à la date du 2 juin 2014. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=32091.

WIPO/GRTKF/IC/28/1 : Projet d'ordre du jour de la vingt-huitième session

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité aux fins de son adoption.

WIPO/GRTKF/IC/28/2 : Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/28/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4 diffusé en parallèle.

WIPO/GRTKF/IC/28/4 : Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques

5. À la vingt-sixième session de l'IGC tenue à Genève du 3 au 7 février 2014, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/26/4, un nouveau texte intitulé "Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques Rev.2" et a décidé que, à la clôture des délibérations sur les "ressources génétiques" au titre du point 7 de l'ordre du jour, le 7 février 2014, ce texte serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, "sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l'examen des questions transversales à la vingt-huitième session du comité". Conformément au mandat du comité pour 2014-2015, à son programme de travail pour 2014 et à la décision prise durant la vingt-sixième session en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour, ce document a été établi en tant que document de travail pour examen par le comité à sa vingt-huitième session.

WIPO/GRTKF/IC/28/5 : La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles

6. À la vingt-septième session de l'IGC tenue à Genève du 24 mars au 4 avril 2014, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/27/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev. 2" et a décidé que, à la clôture des délibérations sur les "savoirs traditionnels" au titre du point 6 de l'ordre du jour, le 28 mars 2014, ce texte serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, "sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l'examen des questions transversales à la vingt-huitième session du comité". Conformément au mandat du comité pour 2014-2015, à son programme de travail pour 2014 et à la décision prise durant la vingt-septième session en ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, ce document a été établi en tant que document de travail pour examen par le comité à sa vingt-huitième session.

WIPO/GRTKF/IC/28/6 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles

7. À la vingt-septième session de l'IGC tenue à Genève du 24 mars au 4 avril 2014, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/27/5, un nouveau texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles Rev. 2" et a décidé que, à la clôture des délibérations sur les "expressions culturelles traditionnelles" au titre du point 7 de l'ordre du jour, le 4 avril 2014, ce texte serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, "sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l'examen des questions transversales à la vingt-huitième session du comité". Conformément au mandat du comité pour 2014-2015, à son programme de travail pour 2014 et à la décision prise durant la vingt-septième session en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour, ce document a été établi en tant que document de travail pour examen par le comité à sa vingt-huitième session.

WIPO/GRTKF/IC/28/7 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

8. À la vingtième session de l'IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une "Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques", contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été présenté de nouveau par ses auteurs aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-septième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/IC/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5 et WIPO/GRTKF/IC/27/6 respectivement. Les auteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/28/8 : Recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

9. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée ont diffusé une recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été présenté de nouveau par ses auteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-septième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6 et WIPO/GRTKF/IC/27/7, respectivement. Les auteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/28/9 : Proposition de mandat pour l'étude du Secrétariat de l'OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets de manière induue et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages

10. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée ont diffusé une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets par erreur et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages, contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été présenté de nouveau à la vingt-quatrième session de l'IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis présenté une nouvelle fois aux vingt-sixième et vingt-septième sessions de l'IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/6 et WIPO/GRTKF/IC/27/8, respectivement. Les auteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7 et WIPO/GRTKF/IC/27/8 ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/28/10 : Participation des communautés autochtones et locales : proposition de contributions subsidiaires au Fonds de contributions volontaires

11. À la vingt-septième session de l'IGC tenue en avril 2014, les délégations de l'Australie, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse ont diffusé une proposition de modification des règles du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour permettre de reconstituer ses avoirs au moyen du budget ordinaire de l'OMPI, et lui fournir ainsi les moyens financiers nécessaires. Conformément à la décision prise par le comité à sa vingt-septième session au titre du point 5 de l'ordre du jour, les auteurs de ce document ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA VINGT-HUITIEME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/1 Prov. : Liste des participants

12. Une liste provisoire sera distribuée à la vingt-huitième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/2 : RESUME SUCCINCT DES DOCUMENTS

13. Il s'agit du présent document, établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/3 : Projet de programme pour la vingt-huitième session

14. Conformément à la demande formulée par le comité à sa dixième session, ce document contient une suggestion de programme ainsi qu'une indication du temps qui pourrait être consacré à chaque point de l'ordre du jour. Ce projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière

15. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6 qui a été approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-deuxième session puis modifié par l'Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/5 : Note d'information à l'intention du Groupe d'experts des communautés autochtones et locales

16. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 20 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse <http://wipo.int/tk/en/igc/panels.html> et sont également accessibles par l'intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l'OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la vingt-huitième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

17. Ce document d'information informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées en marge de la vingt-huitième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

18. À sa dix-neuvième session, “le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles’, WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels’ et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques’, à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d’un document d’information à la prochaine session du comité”. Ce document est mis à disposition sous la forme d’une version actualisée du glossaire unifié pour cette session.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/8 : Ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques

19. À sa vingtième session, le comité a invité le Secrétariat à établir un document d’information décrivant brièvement les ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques en vue de soutenir et de renforcer la participation des observateurs à ses travaux. Ce document fait le point sur les ressources disponibles sur le site Web.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/9 : Rapport de l’atelier d’experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

20. À sa vingtième session, le comité a décidé d’appuyer une proposition tendant à l’organisation d’un atelier d’experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Cette proposition était telle qu’elle est contenue aux paragraphes 10 et 11 du document WIPO/GRTKF/IC/20/7. Conformément à cette décision, qui figure au paragraphe 801 d) du document WIPO/GRTKF/IC/20/10, le Secrétariat de l’OMPI a organisé, en collaboration avec le secrétariat de l’Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, un atelier d’experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, qui s’est tenu du 19 au 21 avril 2013. Ce document, qui contient un compte rendu de l’atelier, est présenté à nouveau à la vingt-huitième session du comité par le secrétariat de l’Instance permanente en tant que document d’information.

WIPO/GRTKF/IC/28/INF/10 : Réponses à des questions concernant des bases de données nationales et un portail international

21. À la vingt-septième session de l’IGC tenue en avril 2014, les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/27/INF/11 les réponses des délégations de l’Afrique du Sud, du Canada, des États-Unis d’Amérique, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée et de la Suède aux questions concernant la création et l’utilisation de bases de données relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels. Les auteurs de ce document l’ont présenté de nouveau en tant que document d’information pour la présente session.